



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET

Nombre de conseillers
en exercice : 11
de présents : 10
de votants : 11

Date de convocation
09/04/2024

Date d'affichage
19/04/2024

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET
DCM N° 2024-26 ADHESION MAYENNE INGENIERIE PAR L'INTERMÉDIAIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Séance du 15 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le quinze avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, Frédéric BARDOLS, LORICHON Michel, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie, BRETON Antoine,

Absent(s) excusé(s) :

Absents représentés :

Monsieur Jean ROGER donne pouvoir à Madame Sarah PIQUET.

Madame LIGER Sylvie a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal de la commune d'Olivet :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'OLIVET de la création entre le Département et les communes et les E.P.C.I d'une structure d'assistance au service des communes et de leurs groupements, dénommée MAYENNE INGENIERIE dont le Conseil Départemental de la Mayenne approuvé le projet de statut lors de l'assemblée générale constitutive du 11 septembre 2017.

Il s'agit d'une assistance d'ordre juridique ou financière ou technique dans les domaines suivants :

- voirie et espaces publics ;
- les ouvrages d'art ;
- la sécurité routière et les comptages routiers;
- les petits travaux d'investissement ;
- les prestations de laboratoire routier ;
- la restauration collective et l'entretien des locaux ;

Elle précise que LAVAL AGGLOMÉRATION ayant décidé d'y adhérer, l'adhésion est gratuite pour les membres de cet E.P.C.I.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'OLIVET, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adhérer à Mayenne INGENIERIE ;
- **PRÉCISE** que cette adhésion est réalisée à titre gratuit pour la commune du fait de l'adhésion de LAVAL AGGLOMÉRATION à l'agence départementale d'ingénierie.

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.

Pour extrait conforme.

